Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D05_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 10
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 9
Abstention : 0

Date de la convocation : 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 12 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Ronan LE PALUD, Fabienne LAGADEC, Cécile BARAËR
Excusés : Michel DESCOMBES CHARREL, Jean-Luc PETILLON, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Dominique LOUVEL
Absent :
Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.

D_05_2026

Vote du Compte Financier Unique 2025 _ Budget annexe de lotissement Les Terrasses du Steïr

Le compte financier unique se substitue désormais au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat. Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Vu la présentation détaillée des comptes du CFU 2025 faite précédemment et le tableau récapitulatif suivant :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Budget annexe de lotissement Les Terrasses du Steïr ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	349 860.02 €	319 930.01 €	669 790.03 €
	Recettes réalisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D05_2026-DE

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	319 930.01 €	319 930.01 €	639 860.02 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-29 930.01 €	0.00 €	-29 930.01 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-29 930.01 €	0.00 €	-29 930.01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-29 930.01 €	0.00 €	-29 930.01 €

Le Maire étant sorti, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe de lotissement Les Terrasses du Steïr ;
- de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN